



Objet : Réunion ordinaire du conseil d'établissement
Date : Mercredi 8 juin
Heure : 18h30
Lieu : En présence à l'école/ salle de réunion

Membres du conseil d'établissement 2021-2022

Présence pour vérification du quorum

Madame Noelia Bautista Calla	parent
Madame Wendy Olivier	présidente
Monsieur Petter Tusa	parent
Madame Clarivel Matamoros Martinez	parent
Madame Christelle Abigaïl Sauray	parent

Total:

Madame Marsha Charlot représentante des professionnels

Madame Caroline Morin représentante des enseignants

Madame Nathalie Bélanger représentante des enseignants

Madame Mylène Fournier représentante du personnel de soutien

Madame Suzette Lincifort représentante du service de garde

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue

1.1. Prise des présences – vérification du quorum

Début du conseil d'établissement : 18h48

Vérification du quorum – nous avons quorum

Marsha est nommée secrétaire

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- Un membre enseignant demande si on peut ajouter « madame » en avant de son nom.
- Un membre parent propose et un autre membre parent approuve l'ordre du jour.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 18 mai 2022

3.1. Suivis : pas de suivi puisque nous sommes à jour.

- Quelques fautes d'orthographe sont présentes dans le procès-verbal de la rencontre du 18 mai 2022, la direction se porte garante de faire la correction. Donc, le procès-verbal est en attente d'approbation.

4. Points de décisions

4.1. Budget Pro forma (adoption)

- La direction explique les chiffres aux membres pour que nous ayons une meilleure compréhension du tableau.
- Clarification sur le chiffre négatif qui apparaît sous la section « services personnels à l'élève » ; cette ligne présente simplement le coût des services à l'élève par le CSSDM, mais ce budget en négatif n'est pas visible dans le budget de l'école.
- Explication du budget présent pour les formations des enseignants : possible pour les enseignantes de l'utiliser, mais le manque de remplaçant rend l'utilisation de ce budget plus difficile pour ces derniers.
- Questionnement concernant le code de défavorisation de l'école qui ne nous permet pas malgré tout d'avoir accès aux collations de la CSSDM ; les prix qui augmentent dans le quartier sont venus jouer sur la possibilité d'avoir l'aide alimentaire. L'école utilise donc son propre budget pour amener une mesure alimentaire pour les parents.
- Explication de la section « autres dépenses » du fond 6 services de garde : la somme négative est expliquée par le fait que ce nombre représente les dettes de l'école. La CSSDM le laisse écrit pour démontrer au gouvernement les dépenses et ce qu'il aimerait que le gouvernement rembourse.
- Les membres aiment la transparence de la direction face aux différentes dépenses de l'école et nomment leur appréciation face à cela.
- Un membre enseignant propose et un membre parent approuve.

4.2. Fournitures scolaires (approbation)

- Un membre parent demande s'il serait possible d'avoir les prix des années précédentes pour pouvoir faire une certaine comparaison.
- La direction mentionne que le prix des agendas et des cahiers de tous les niveaux a augmenté.
- Un membre parent demande si l'agenda est utilisé à son maximum. Un membre enseignant mentionne qu'au 3^e cycle, l'agenda n'a pas réellement été utilisé, ce qui les pousse à se demander si l'achat de l'agenda est réellement nécessaire.
- La direction mentionne que l'utilisation de l'agenda est davantage utilisée pour la

- consignation des contraventions.
- Un membre parent demande si l'utilisation de la technologie ne serait pas pertinente, mais la direction mentionne que ce n'est pas quelque chose qu'il pourrait obliger aux enseignants de faire et certains parents ne sont pas à l'aise avec la technologie.
- La direction mentionne qu'il y a une possibilité (une ouverture) de s'asseoir l'année prochaine pour pouvoir discuter des moyens que nous pourrions mettre en place pour pouvoir éventuellement remplacer l'agenda.
- Un membre parent demande s'il y a un budget qui existe à l'école où il serait possible d'utiliser un montant pour les parents qui n'auraient pas assez pour payer le matériel de l'enfant. La réponse de la direction est non, car chaque enseignant est différent dans le choix du matériel qu'ils aimeraient avoir, et le budget qu'à l'école pour des matériels sont plus pour des livres possibles d'utiliser par tous.
- Un membre parent demande s'il est possible d'avoir une continuité dans les cahiers d'une année à l'autre. Un membre enseignant mentionne que l'autonomie professionnelle est priorisée dans le choix des cahiers ce qui fait qu'il n'est pas possible de garantir l'utilisation d'un même livre d'une année à l'autre.
- Un membre parent conteste la différence entre les listes d'un enseignant à l'autre. La réponse est l'utilisation du cahier par l'enseignant et sa méthode de travail.
- La direction mentionne que le prix sera plus que 100\$ pour les parents puisque sur les listes quelques matériels ne sont pas présents (ex. : le duo-tang, colle, etc.).
- Un membre enseignant mentionne que la volonté que l'école fasse la commande en gros des matériels scolaires est due au désir de l'uniformité de tous les élèves dans le matériel. Cela dit, le parent a le choix d'aller par lui-même ou non pour en faire l'achat. Certains enseignants n'offrent pas cette option, mais c'est le choix de chacun.
- Un membre parent mentionne qu'il serait intéressant d'avoir des parents bénévoles qui s'occupent de séparer les matériels achetés par l'école pour les élèves. Donc, lancer un appel l'année prochaine serait pertinent. Réflexion à avoir face à l'utilisation d'un sondage pour voir quels parents se porteraient volontaires pour ce bénévolat.
- Un membre enseignant mentionne qu'il est difficile d'ajuster les prix pour les listes scolaires pour quelques dollars. Une réflexion est à avoir sur le sujet par rapport au travail que cela apporte aux enseignants.
- Vote à l'unanimité pour l'approbation des listes de fournitures scolaires.

4.3. Code de vie (approbation)

- Le code de vie n'a pas changé cette année. Pour l'année prochaine, nous aimerions le retravailler. Il y aura une réflexion sur le sujet pour en faire la modification.
- Un membre enseignant mentionne qu'il serait important de l'alléger, car il est trop lourd et difficile à appliquer.
- 6 personnes votent oui, et 3 abstentions.

4.4. Plan de lutte (bilan et actualisation - adoption)

- Les écrits du plan de lutte (vulnérabilité ou problématique) ont été faits en 2018.
- Un membre enseignant demande pour quelle raison, les enseignants n'ont pas vu ce plan de lutte. La direction mentionne que l'actualisation a été faite lundi 6 juin et il sera présenté au prochain CPEPE.
- Un membre enseignant mentionne que l'intimidation n'a pas diminué dans les couloirs de l'école, et ni dans les classes. La direction explique que le plan de lutte a été fait basé sur les besoins présents pour la cour de l'école, une révision aura lieu l'année prochaine.
- Un membre parent demande si les éducatrices du service de garde portent un dossard. Un membre du service de garde mentionne que c'est seulement durant l'été, car avec les manteaux d'hiver, les dossards sont trop petits.
- Un membre enseignant mentionne que les réseaux sociaux sont un gros fléau cette année. La direction mentionne que la sensibilisation auprès des parents est l'intervention la plus possible pour le moment.
- Les membres demandent s'il serait possible d'avoir la conférence sur la cyberdépendance et cyberintimidation en début d'année. Une collaboration des parents est nécessaire pour améliorer la situation ; l'implication de l'OPP serait importante.
- Un membre parent propose et un membre enseignant approuve.
-

4.5. Réglementation SDG (adoption)

- Le tarif pour le SDG va augmenter l'année prochaine due à l'augmentation du prix de la vie (la situation est gouvernementale et non de la CSSDM).

4.6. Entrée progressive au préscolaire (approbation)

- Un membre parent questionne pourquoi le préscolaire fini plus tôt que le primaire. La direction explique que c'est dû au temps prescrit d'enseignement par le gouvernement qui en est la cause.
- Vote à l'unanimité pour l'entrée progressive.

4.7. Transfert du fonds 4 au fonds 9 (s'il y a lieu)

- Pas de nouveauté.

4.8. Sorties et modalités SDG 2021-2022(s'il y a lieu - approbation)

- Le conseil de l'établissement propose que la proposition de sortie soit offerte par sondage en début d'année et en mi-année aux parents pour que ces derniers puissent signaler leur intérêt à envoyer leur enfant. Le but est pour pouvoir prioriser les inscriptions aux activités proposées. Les activités seront offertes au service de dîner et au service de garde.
- Vote à l'unanimité pour cette modalité.

5. Points d'informations

5.1 Mot de la direction : Tableau des sorties et des activités 21-22

— Un membre parent demande s'il y aurait un moyen plus facile où les enseignants pourraient indiquer les sorties qu'ils font avec leur groupe au fur et à mesure. La direction mentionne qu'elle pensait faire un tableau interactif qui pourrait être rempli au fur et à mesure par les enseignants.

— Un membre parent demande s'il y a un minimum de sortie que les enseignants ont à faire avec les élèves. La direction mentionne qu'il n'y a pas de minimum de sortie que les enseignants ont à faire. Les offres de sorties et le choix personnel des enseignants pourraient expliquer le fait que certains groupes sortent moins que d'autres. Il n'y a pas d'obligation pour les enseignants de faire des sorties.

— Un membre parent mentionne que face à la clientèle les sorties semblent importantes, car certains enfants n'ont pas la possibilité d'en faire avec leur parent. Face à cette réalité, il serait intéressant que des sorties soient organisées par les enseignants.

5.2 Le bilan des activités parascolaires Monarques

— La direction explique que l'information quant aux activités parascolaires arriverait un peu trop tard, donc il serait intéressant d'avoir l'information environ 1 semaine avant la date des inscriptions pour pouvoir partager l'information aux parents.

5.3 Le bilan du tutorat (1ere édition)

- Firme externe : un taux de satisfaction assez élevé par les enseignants. Les tuteurs étaient à l'heure et appelaient lorsqu'ils ne pouvaient pas se présenter.

5.4 Aide aux devoirs ou tutorat pour la prochaine année scolaire 2022/2023

- Un budget tutorat sera octroyé l'année prochaine.

5.5 Retour sur la marche pour dénoncer et prévenir la violence armée qui a eu lieu dimanche 29 mai dernier.

- Une deuxième édition devrait avoir lieu dimanche 12 juin 2022 à Rivières-Prairies.

5.6 Le bilan OPP

- — Il n'y a pas eu d'OPP cette année, et l'on n'a pas eu de nouvelles du président. Un message a été envoyé par la direction adjointe pour faire une demande de rencontre d'ici la fin de l'année, mais pas de retour des parents pour l'instant.

— Un membre parent mentionne que certains parents avaient au cœur d'avoir un certain contact pour se voir, et prévoir l'année prochaine.

— Un membre parent demande s'il serait possible d'attendre d'avoir une rencontre OPP avant de nommer le président. La direction mentionne qu'elle va vérifier si cela est possible dans un aspect légal.

— Un membre parent demande s'il est obligatoire que la direction adjointe soit présente lors des rencontres au cas où il y a des conflits d'horaire. La direction mentionne que ce n'est pas obligatoire c'est une assemblée davantage portée par les parents, et que le rôle de la direction adjointe est plutôt de faire le lien avec l'école et les parents.

— Un membre enseignant mentionne qu'il serait intéressant que les parents de l'OPP organisent des activités pour les élèves l'année prochaine.

5.7 Calendrier scolaire 22-23

— la veille de la rentrée, les parents recevront un courriel avec le nom de l'enseignant(e) de leur enfant pour faciliter l'entrée du 26 août 2022

— les informations concernant l'année prochaine arriveront d'ici la fin d'année pour les parents.

— un membre enseignant questionne si les dates de bulletins ont été mises pour l'année prochaine. La direction mentionne que non, nous attendons les consignes en lien avec la COVID.

5.8 Varia

- Aucun

5.9 Bilan de l'année scolaire

— Malgré une année particulière due à la COVID, on l'a moins sentie comparativement à la première année.

— Belle année, les enfants étaient contents d'être présents à l'école.

5.10 Mot de la présidente

— Elle a bien aimé son expérience, c'était sa première année comme présidente. Remerciement aux nouveaux parents qui se sont ajoutés

— La présidente remercie la belle instance de la direction. La direction nous permet de savoir ce qui se passe dans l'école, et mentionne l'importance que les parents y participent.

— Remerciement envers la direction concernant l'harmonie et l'énergie positive, et la transparence, ouverture, proactivité lors des CÉ.

6. Levée de l'assemblée

Vote à l'unanimité pour prolonger l'assemblée de 30 minutes.

Fin de l'assemblée : 20h45